



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE Séance du Mercredi 26 Juillet 2023

Date de la convocation du
comité et affichage :
17 Juillet 2023

Nombre de membres :

En exercice : 48
Présents : 34
Représentés : 6
Absents : 8
Qui ont pris part au vote : 40

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi vingt-six juillet à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, au siège du SMGC sur la Commune de SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR, et sous la Présidence de Monsieur Jacques GRAU.

Étaient présents : ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, ARMAND Jean-Claude, BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BEZIAT Patrick, BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe, COURNET Serge, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, GACHES Michel, GALABRUN BOULBES Jackie, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAFFORGUE Frédéric, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud, NADAL Karine, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, QUINET Thomas, RAYMOND Joël, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès.

Vote :

Pour	40
Contre	0
Abstention	0

Pouvoirs de : CASTANIÉ Geneviève à BOTTRAUD Marie-Anne, DACHEUX Jean-Philippe à GALABRUN BOULBES Jackie, DE MONTGOLFIER Isabelle à GACHES Michel, MARY Patrick à LECHEVALIER Stève, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Élisabeth, REVOL René à RAYMOND Joël.

Absents : BASCOUL Julien, BORS Olivier, CAUSSIL Frédéric, GARCIA Michel, MARTINEZ Lionel, MATHERON Françoise, PENSO Eric, PEYRIERE Lionel.

Secrétaire de séance : Jean-Michel PÉCOUL

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N° 2023_07_26_23

Adhésion du SMGC à la Charte d'engagement départementale relative au Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse.

Monsieur Thierry DEWINTRE Vice-Président informe que dans le cadre de la prise en compte de l'épisode de sécheresse que connaît le Département de l'Hérault, le Préfet, le Président de l'AMF et Intercommunalités 34, ainsi que le Président du Conseil Départemental s'associent au moyen d'une Charte pour porter un effort collectif décliné en 13 engagements, et invitent les Communes et Intercommunalités à adhérer au projet.

Après avoir donné lecture de la Charte à intervenir ainsi que des engagements y afférent document joint en annexe des présentes, et avoir reconnu la pertinence de ce projet ainsi que son acuité eu égard au contexte climatique actuel Monsieur le Président propose :

- L'adhésion du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne à la charte présentée.
- D'autoriser Monsieur le Président ou à défaut Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions dans cette affaire.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Jacques GRAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr